

L'hôpital Antoine Béchère est le seul hôpital public de son territoire de santé. C'est un hôpital en équilibre qui a dégagé en 2009 un excédent de recettes de 5 M€, 10 M€ en cinq ans qui ont permis de combler une partie du déficit de l'APHP. Ceci en fait l'exception de tous les hôpitaux de cette institution. C'est un hôpital qui concilie une activité de proximité dont témoignent 60 000 urgences adultes et pédiatriques et environ 15 000 urgences gynécologiques et un niveau d'excellence puisque l'hôpital est classé dans les trois premiers de tous les hôpitaux de l'APHP en nombre de publications par équivalents temps-plein ; De plus, deux services d'exception travaillent dans cet hôpital, tout les deux classés parmi les dix premiers de l'ensemble des structures de recherche médicale en France. Il s'agit du service de Gynécologie-Obstétrique dirigé par le Professeur René Frydman et du service de Pneumologie dirigé par le Professeur Gérard Simonneau.

L'hôpital Antoine Béchère a travaillé en parfaite harmonie avec les différents corps de métiers, qu'ils soient médicaux, soignants non médicaux, techniques et administratifs jusqu'au mois de février 2010. Lors des réflexions sur la constitution des groupes hospitaliers (entre 2007 et 2009), après des mois de discussions et d'argumentations auprès de la Direction Générale et du Conseil Exécutif Central de l'APHP, l'hôpital Antoine Béchère a obtenu d'être fédéré avec les deux autres hôpitaux d'un groupe dans lequel le Directeur Général a souhaité l'associer, à savoir l'hôpital Bicêtre et l'hôpital Paul Brousse. Cette décision a été entérinée lors d'une réunion du Conseil d'Administration de l'APHP le 3 juillet 2009 et figure au compte-rendu de celle-ci.

Depuis le 1^{er} février 2010, le Directeur Général a pris la décision de façon unilatérale et sans concertation de mettre fin à cette fédération et d'appliquer à l'hôpital Antoine Béchère une politique de fusion avec les deux autres hôpitaux du groupe. Cette décision est totalement contraire à la fois aux intérêts de l'hôpital mais aussi à ceux des deux autres hôpitaux et également contraire à l'esprit de la loi HPST puisqu'elle ne permet plus à l'hôpital Antoine Béchère de développer une politique de territoire. De nouveaux Directeurs sont apparus dont une Directrice de groupe et un Directeur de l'hôpital Antoine Béchère (n'ayant jamais été directeur de site) et nommé par elle, sans concertation puisque (soit disant) le seul candidat. Depuis leur arrivée, il n'y a plus une seule direction fonctionnelle opérationnelle au niveau de l'hôpital Antoine Béchère.

J'ai toujours défendu personnellement et auprès des tutelles l'importance du couple Président et Directeur d'hôpital qui est la cheville ouvrière du bon fonctionnement de celui-ci. Pendant 10 ans, j'ai eu la chance d'avoir deux Directeurs successifs qui ont permis cette parfaite harmonie de fonctionnement entre la gestion administrative et les projets médicaux. Malheureusement avec l'arrivée de cette nouvelle équipe de direction et les consignes qu'ils ont reçu de la direction générale.

Parallèlement au déshabillage des directions fonctionnelles de l'hôpital Antoine Béclère, la Directrice du groupe s'est engagée dans une politique de regroupement des équipes de soins et a présenté pour validation par une instance non représentative, après un simulacre de séminaire sur le projet médical, un document proposant de regrouper l'ensemble des « structures internes » (services, unités fonctionnelles, etc.) et des pôles actuels des trois hôpitaux en seulement huit pôles. Parmi eux figurait un pôle Biologie-Imagerie-Pharmacie regroupant tous les services et unités des disciplines de ces trois hôpitaux. Outre que cette proposition est contre la réglementation, elle induit l'impossibilité d'un fonctionnement managérial par une Chef de pôle. La proposition de cette directrice, devant les réticences de la communauté médicale, a donc été de proposer de nommer un Directeur de pôles associé aux Chefs de pôles pour la direction de tel pôle... (ce qui, ajouté aux autres échelons hiérarchiques aboutit à un total de 6 niveaux de directions pour un hôpital comme le nôtre, en dehors bien sûr des tutelles !). Il a fallu que la communauté médicale de l'hôpital Antoine Béclère hausse le ton de façon à se faire entendre par une direction de GH jusqu'alors totalement sourde et fermée à toute discussion pour que ce projet de huit pôles soit retiré du document de travail sur le projet médical du GH.

Enfin, l'hôpital Antoine Béclère avait fait valider un projet indispensable à sa survie lors du précédent plan stratégique de l'APHP (2005-2010). Il s'agissait d'un projet de construction d'un bâtiment regroupant les réanimations et les laboratoires, indispensable à la mise en conformité des réanimations et à la libération de surfaces au niveau de l'hôpital Antoine Béclère. Ce projet, qui présente un retour sur investissement documenté, et une adéquation parfaite avec les besoins de santé du territoire a été remis en cause de façon unilatérale par la Direction Générale actuelle voici deux ans. Nous n'avons eu jusqu'à présent aucune réponse sur ce projet malgré de très nombreuses interventions de notre part.

Pour toutes ces raisons, les communautés de l'hôpital Antoine Béclère se sont réunies et ont constitué un Collectif associant personnels médicaux, non médicaux et personnels d'encadrement (médico-techniques et administratifs) ainsi que l'ensemble des syndicats représentatifs de l'hôpital. Ce collectif dénommé BECLERE-HUP (Hospitalo-Universitaire Promotion), a validé un document de revendications signé par plus de 750 personnes et remis en main propre au Directeur Général il y a un mois (ci-joint). Le Directeur général s'était engagé à nous apporter des réponses rapides sur ces revendications. A ce jour, nous n'en avons aucune.

Par contre, la Direction Générale et la Direction du groupe hospitalier continuent d'appliquer la politique de fusion des hôpitaux, que ce soit au niveau des personnels de l'administration mais également aujourd'hui au niveau des personnels soignants.

En tant que Président de la Communauté Médicale de l'hôpital Antoine Béclère, j'ai reçu une lettre de menaces et d'insultes de la part du Directeur Général me reprochant mon irresponsabilité pour avoir informé les personnels d'encadrement des résultats de l'entrevue que nous avons eu avec Monsieur le Directeur général, des résultats du séminaire organisé par la seule Directrice du groupe hospitalier sur le projet médical du GH, et des conséquences d'une application non concertée de directives par la Directrice du groupe au niveau de l'hôpital Antoine Béclère. (voir courrier ci-joint). Tous les corps de métier de l'hôpital ont réagi de façons unanimes à cette nouvelle agression et ont été envoyées au Directeur Général des courriers allant dans le même sens et critiquant l'acharnement inexplicable de la Direction générale contre les orientations légitimes d'un hôpital cité pourtant en exemple par l'APHP lors de ses réunions avec les tutelles.

Aujourd'hui, la coupe est pleine. Nous refusons d'accepter d'être traités d'une façon aussi indigne que se le permettent les Directions du groupe hospitalier et le Directeur Général de l'APHP. Non seulement ils ne tiennent aucun compte des revendications et de la colère montante des personnels hôpital Antoine Béclère mais de plus ils continuent d'appliquer de façon indigne et irrespectueuse une politique qui, inéluctablement, aboutira à la destruction de l'organisation d'un hôpital jusqu'à présent exemplaire.

Il est temps pour nous de demander l'arbitrage d'autorités supérieures. C'est ce que nous demandons solennellement.

Pr Dominique Musset

Au nom du collectif « BECLERE HUP »